

L'échelle des pensions pour les anciens combattants de tous grades figure aux tableaux des pages 971-973 de l'Annuaire de 1925.

Tribunal d'appel.—Ce tribunal a continué de siéger, et voici un résumé de ses décisions pour l'année terminée le 31 mars 1935:—

Appels déposés par le procureur de la Commission contre des décisions du Tribunal des Pensions—		
Admis comme bien fondés.....	29	
Rejetés.....	17	
Renvoyés pour audition.....	1	
		47
Appels de demandeurs contre des décisions du Tribunal des Pensions—		
Admis comme bien fondés.....	8	
Rejetés.....	715	
Renvoyés pour audition.....	1	
		724
Appels contre des décisions de la Commission Canadienne des Pensions—		
Admis comme bien fondés.....	3	
Rejetés.....	197	
Renvoyés pour réaudition.....	7	207
Appels contre des décisions de quorums de la Commission Canadienne des Pensions—		
Admis comme bien fondés.....	6	
Rejetés.....	750	
Renvoyés pour réaudition.....	17	
		773
Appels de la Couronne contre des décisions de quorums de la Commission Canadienne des Pensions—		
Admis comme bien fondés.....	13	
Rejetés.....	11	
Renvoyés pour réaudition.....	17	
		41
		1,792
Demandes pour obtenir que la Commission étudie de nouvelles demandes—		
Admises.....	79	
Rejetées.....	172	
		251
Demandes de réexamen par le Tribunal de demandes de pension ou d'allocation de commisération sous la section 21 de la loi—		
Admises.....	3	
Rejetées.....	19	
		22
Demande de pension ou d'allocation de commisération sous la section 21 de la loi—		
Rejetée.....	1	

Bureau des Vétérans.—En vertu d'une loi passée en 1930, le Bureau des Vétérans a été organisé comme branche du ministère, ses activités datant du 1er octobre de la même année. Le Bureau constitue en premier lieu un organisme d'assistance aux soldats, notamment en ce qui concerne les demandes de pension (voir détails à la page 959 de l'Annuaire de 1932). Le procureur en chef, nommé en vertu des dispositions de cette loi, ainsi que son personnel sont stationnés à Ottawa et des procureurs régionaux ont été nommés pour les principaux centres du pays.